

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 SEPTEMBRE 2018**

|                         |                                               |
|-------------------------|-----------------------------------------------|
| Présent-e-s :           | M. Jean-Claude KORMANN, Président             |
|                         | M. Jean Carlo TABOADA, Vice-Président         |
|                         | M. Farid BEN-SLIMANE                          |
|                         | M. Rocco DE LUCA                              |
|                         | M. Samuel DUNANT                              |
|                         | M. Miguel-José FERNANDEZ-VILLACANAS           |
|                         | M. Nicolas FOURNIER                           |
|                         | M. Yvan GUILLAUME                             |
|                         | Mme Antoinette HOFER                          |
|                         | M. Roger JACCARD                              |
|                         | M. Sebastiano MALGIOGLIO                      |
|                         | Mme Kaya PAWLOWSKA                            |
|                         | Mme Julie PERADOTTO                           |
|                         | M. Guillermo Orestes SIRENA                   |
|                         | Mme Elisabeth ULDRY FROSSARD                  |
|                         | M. Didier VATTER                              |
|                         | Mme Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO             |
|                         | M. Yves ZEHFUS                                |
| Excusé-e-s :            | Mme Barbara MARINI LOPES SILVERIO             |
| Conseil administratif : | Mme Sylvie JAY, Maire                         |
|                         | M. Dinh Manh UONG, Conseiller administratif   |
|                         | Mme GABUS-THORENS, Conseillère administrative |
| Verbaliste :            | Mme Janine BELAHBIB-DEGEN                     |
| Assiste :               | M. Eric KUNZ, Secrétaire-général              |

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2018
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. DM 803 – Cautionnement de manière « simple » avec les autres communes membres de la Fondation de droit public d'intérêt communal des Evaux (Bernex, Confignon, Genève, Lancy et Onex) de l'emprunt pour le crédit de construction pour la démolition-reconstruction du bâtiment principal des Evaux
7. DM 804 – Centre régional d'interventions – 201 (CRI 201) – Crédit budgétaire supplémentaire – CHF 80'013.00
8. DM 805 – Centre intercommunal de voirie (CIV) – Crédit budgétaire supplémentaire – CHF 15'940.00
9. DM 806 – Allocations ponctuelles – Crédit budgétaire supplémentaire – CHF 7'300.00
10. DM 807 – Circulation routière – Crédit budgétaire supplémentaire – CHF 19'500.00
11. P DM 808 – Projet de délibération du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2019, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
12. P DM 809 – Projet de délibération quant à la proposition relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises
13. P DM 810 – Dissolution du groupement intercommunal CASS
14. P DM 811 – Nouveau règlement fonds de bienfaisance
15. P DM 812 – Crédit pour l'achat d'un véhicule « porte-tuyau » - ( CRI-201) – CHF 240'000.00 – Confignon CHF 72'000.00
16. P DM 813 – Demande de crédit d'investissement pour le Colombarium et rénovation des portails de CHF 74'000.00
17. P DM 814 – Convention sur actions entre GD Cherpines SA et la commune de Confignon et vente d'actions pour une valeur de CHF 3'076.00
18. Questions
19. Propositions individuelles et divers
20. Naturalisations (Huis clos)

**M. Kormann** ouvre la séance du 25 septembre 2018 du Conseil municipal de Confignon. Il salue les présents et informe que Mme Barbara Marini est excusée. Le CM aura donc 18 membres.

Il propose pour ce soir une citation d'un homme arrêté pour ses convictions et incarcéré pour cela :  
« Aucun de nous en agissant seul ne peut atteindre le succès » Nelson Mandela

### 1. Approbation de l'ordre du jour

**Le Président** indique avoir une proposition de modifications de l'OJ consistant à ajouter un point, le projet de DM 802 Crédit d'étude de Fr. 132'000.- pour le réaménagement de la dépendance de la mairie. Ce point était au projet d'OJ, mais nous n'avons reçu que très tardivement deux éléments essentiels, à savoir d'une part l'accès au rapport de la commission de la culture et d'autre part, accès au PV détaillé montrant que ce point n'avait pas encore été renvoyé vers d'autres commissions.

**L'insertion d'un nouveau point 5 avec décalage des points suivants est acceptée à l'unanimité.**

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2018

**Page 6, M. Dunant, milieu dernier § :** « Cette tranche peut être assimilée à un contrat qui doit être honoré et qui sert à financer **des projets proposés par la FGC. La commission a attribué la 1<sup>ère</sup> moitié du solde du budget aux actions les plus urgentes liées à l'accueil des réfugiés en Méditerranée,** ainsi qu'à d'autres... »

**Page 29, M. Kormann, dernier §, 3<sup>e</sup> ligne :** « ...La CCEV n'a donc pas les moyens de dire **si** cette option est... »

**Le procès-verbal du 19 juin 2018 est, sous réserve des modifications, approuvé par 15 oui et 3 abstentions.**

### 3. Communications du bureau

**-Le Président** informe que la majorité des cm ont pu faire un magnifique voyage dans le sud de l'Italie et partager des moments conviviaux. La facturation individuelle et selon les engagements de chacun sera faite par l'administration. Puis, un remerciement au nom de tous est remis à **M. De Luca** pour son énergie et son engagement.

**-Le Président** revient sur le point soulevé relatif à la prise de PV par des étudiants dans les commissions. Trois éléments de réponse : 1) une discussion de fond a été demandée et celle-ci aura lieu au moment du budget 2019, 2) l'administration communale a chiffré le coût de cette proposition ~Fr. 25'000.-par an, 3) si cette dépense venait à être acceptée, elle sera proposée par une ligne spécifique dans le budget 2019.

**-Un calendrier des matches du FC Bernex-Confignon, ainsi qu'un laissez-passer VIP pour le stade de Bernex se trouvent sur vos tables, offerts par le Signal FC et son président M. Michel Jaggi en remerciement du soutien de Confignon.**

**- Emploi :** une candidature spontanée a été reçue au Bureau et il propose de la transmettre au CA pour la faire suivre au Bureau du personnel.

#### 4. Communications des commissions

##### ► Commission de l'aménagement et de la durabilité (CAD)

**M. Kormann** indique que la commission ne s'est pas réunie. La prochaine séance se tiendra lundi prochain, le 8 octobre.

##### ► Commission de la culture, espaces publics et paysage (CCEP)

**Mme Uldry Frossard** informe que la commission s'est réunie le 28 août pour l'examen de la DM 802 relative au réaménagement de la dépendance de la Mairie. Une autre séance s'est également tenue le 18 septembre pour un compte-rendu du premier atelier de concertation sur le PLQ Vuillonex qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> septembre. Il a été discuté des équipements culturels, d'espaces publics, notamment du futur parc du Vuillonex, des parcs de jeux pour enfants et de la promenade paysagère.

##### ► Commission des finances et gestion – développement économique (CFGDE)

**M. Taboada** informe que la commission s'est réunie le 19 septembre. Elle a traité 5 délibérations et il y reviendra dès qu'elles seront traitées à l'OJ.

##### ► Commission des constructions, équipements et voirie (CCEV)

**M. Fernandez-Villacanas** indique que la commission s'est réunie le 4 septembre aux Evaux pour une visite et explications des futurs travaux de rénovation. Elle s'est aussi positionnée sur deux sujets principaux : la circulation et les travaux nécessaires à la remise en état du centre de voirie, avec une augmentation nécessaire de 5% du budget. Après discussion, un préavis positif a été voté à l'unanimité. Puis le 2<sup>e</sup> objet concernait des soucis de technicité et l'achat d'un transpalette, entraînant également un dépassement de plus de 5%. Un préavis positif a été voté à l'unanimité.

##### ► Commission de la mobilité, sécurité et sports (CMSS)

**M. Guillaume** informe que la commission s'est réunie le 4 septembre aux Evaux. Elle a donc pu visiter le centre des Evaux et constater la vétusté des bâtiments avec moisissures, infiltrations, etc... Puis, une séance de présentation du nouveau projet a été faite et il propose d'en rediscuter au point 7- DM 803 - avec un préavis à transmettre.

##### ► Commission sociale, logement et communications (CSLC)

**M. Dunant** informe que la commission s'est réunie les 28 août et 18 septembre 2018 et a traité lors de la 1<sup>ère</sup> de la DM806 dont vous avez le rapport annexé. De même, un film fait par des étudiants de l'HETS a été discuté portant sur Cressy avec interviews des habitants. Il demande d'ailleurs à faire figurer au PV le lien sur ce film très intéressant <http://www.travaux-hets.ch/jeunes-aubupp/index.php/2018/01/09/cressy/>. Puis lors de la 2<sup>e</sup> séance, il a été question des promotions citoyennes et d'un retour sur la séance de consultation publique sur le PLQ du Vuillonex, suivi d'une discussion générale sur les actions menées par la FASE.

Informations importantes à communiquer :

- les visites de Noël : vous avez reçu les dates des visites du 10 au 15 décembre et il demande de dire simplement à quelles dates vous serez disponibles
- promotions citoyennes : la commission a décidé de renouveler l'opération et la date retenue sous réserve est le 22 novembre 2018 à 19H.

##### ► Fondation d'intérêt public communal des institutions de la petite enfance (FPE)

**Mme Gabus-Thorens** informe que la FPE s'est réunie le 5 septembre. Elle a finalisé son choix pour la direction de la PE. Ce choix devra être confirmé par le Conseil de Fondation le 5 octobre et sera donc transmis au prochain CM.

► **Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (FL)**

**Mme Jay** informe que la FL se réunira le 27 septembre pour traiter des affaires courantes, notamment de la préparation de l'invitation faite aux habitants du 7-9, chemin des Hutins, suite à la pétition envoyée. Il s'agira d'invitations personnelles pour expliquer le projet Hutins et où il sera répondu à toutes leurs questions.

► **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

**Mme Gabus-Thorens** informe que le FMV s'est réuni le 13 septembre avec 2 objets :

- une réunion avec les experts sur la place du village avec l'objectif de créer une « carte » de la commune et des projets à réaliser, de déterminer des critères, des lieux, etc...
- présenter le nouveau financement possible de mise en valeur des espaces publics, puisqu'avec MCH2 le mode de financement que nous avons jusqu'alors n'est plus toléré. Une réunion supplémentaire est prévue pour traiter de ce changement.

► **Fondation des Evaux (FE)**

**Mme Jay** informe que le Bureau s'est réuni ce jour à midi pour traiter du budget 2019 qui reste basé sur celui de 2018, mais tenant compte de différentes dépréciations de terrains et de différents amortissements portés de 25 à 30 ans. Elle indique avoir mis sur vos tables un résumé du suivi des recommandations de la CdC. Elle précise que ce document doit rester confidentiel jusqu'au retour de l'accord de la CdC.

**M. Kormann** remarque qu'il est sur CMNET depuis quelque temps.

► **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

**Mme Jay** informe que le Conseil du CIV s'est réuni le 24 septembre. Une information sur l'état des comptes 2018 a été faite, avec explications portant sur les dépassements budgétaires liés à des travaux d'urgence et l'achat d'un porte-palette. S'en est suivi de nombreuses discussions et il a été déploré que, s'agissant de ces dépassements, le Conseil n'ait pas été averti. Un engagement formel à communiquer avec le Conseil a donc été pris. Ensuite, et toujours dans le cadre de ces dépassements et des véhicules qui tombent en panne, il a été demandé que pour le matériel nouvellement acquis, un inventaire soit fait précisant la durée probable de celui-ci. Puis un investissement pour changer les vitres, côté Onex du bâtiment et exposé au nord, a été évoqué, mais vu la complication posée par le financement du projet par les communes ou par le CIV, pour une demande de crédit avec cautionnement afin de mettre dans les comptes les aspects d'amortissement et de crédit, il a finalement été opté de plutôt faire un investissement par le CIV.

Finalement, concernant les prévisions de travaux futurs pour des bâtiments vieillissants, il a été décidé de faire une expertise de ceux-ci, soit une étude avec un coût, et le Conseil a accepté de prévoir un budget d'expertise pour ce bâtiment et qui sera donc mis dans le budget 2020. De manière générale, elle souhaite dire qu'aussi bien pour le CRI que pour le CIV, il s'agit d'un travail d'intercommunalité avec une comptabilité historiquement laissée à Bernex et qui engendre une gestion à distance compliquée et qui pose problèmes. Un engagement a été pris avec Bernex pour une gestion plus précise et mieux organisée devant éviter les « faits accomplis » que nous connaissons aujourd'hui.

## 5. **Communications du Conseil administratif**

### **Communications de Mme Jay**

- **Mme Jay** informe que pour la surveillance du quartier de Cressy et le dispositif mis en place avec le GPA, une reconduction est envisagée jusqu'à fin octobre, avec possibilité de résiliation à 7 jours. Le coût s'établit à Fr. 1'985.12 TTC.

#### Communications de M. Uong

- **M. Uong** informe que le successeur du secrétaire général a été trouvé et qu'il s'agit M. Philippe Meyer, qui entrera en fonction en février 2019. Il est actuellement en charge du service activités industrielles à Meyrin.
- Actes de servitude dans le quartier de Cressy : ces points ont déjà été abordés en CM et ont fait l'objet des délibérations 771 et 772, puis d'un arrêté du CE du 20.03.2018. En date d'hier, Mme le Maire et lui-même se sont rendus chez le notaire pour signer les actes.
- Cherpines : le CA a reçu 3 promesses d'achat-vente qui sont soumises selon la loi à préemption de notre commune. La première parcelle, 111557, appartient à un propriétaire qui a signé une promesse de vente à ImmoLogis, le promoteur qui a construit les bâtiments Sur Beauvent. Les autres parcelles, 11825 et 11826A, ont également fait l'objet d'une promesse de vente et la commune examinera si pour elle c'est intéressant de faire valoir le droit de préempter.
- CAD Energie 1 SA : ce projet a fait l'objet d'un arrêté du CE. La constitution de la société est en cours et l'acte constitutif de la société sera signé le 11 octobre 2018. Il rappelle que la commune participe à hauteur de Fr. 40'000.00. D'autre part, il informe qu'il est désigné par le CA pour être le représentant de la commune au sein du CA pour 1 an.
- Plan Localisé Quartier du Vuillonex : suite à la matinée du samedi 1<sup>er</sup> septembre où des représentants des associations, des conseillers municipaux et d'autres groupes, étaient présents, se tiendra le 3 octobre prochain une rencontre entre les autorités de la commune et des représentants de l'Etat avec les riverains.  
Sur le site Forum Confignon, vous pourrez visionner 2 films dès le 1<sup>er</sup> octobre, relatifs à cette matinée. Puis, début 2019, sera installée une « Maison du projet » à côté du CO Vuillonex, où seront exposés tous les documents, plans d'aménagement et aussi les travaux du tram du secteur du Vuillonex et de Bernex-Est.
- Demain soir aura lieu à 20H à PLO une séance qui réunira les 2 CM de PLO et Confignon. Le CE M. Dal Busco traitera des problèmes touchant à la mobilité dans le secteur des Cherpines et une présentation de l'Office d'urbanisme sera également faite sur le PLO d'ensemble. Il encourage tout le monde à y participer.

#### Communications de Mme Gabus-Thorens

- **Mme Gabus-Thorens** signale l'exposition qui se déroule actuellement à l'annexe de la Mairie
- Demain soir, à 19H30, au bord de l'Aire, la compagnie Zanko présentera son spectacle itinérant.

#### 6. Examen DM 802- Examen d'un crédit d'étude de Fr. 132'000.00 pour le réaménagement de la dépendance de la Mairie

**Le Président** ajoute que dans le PV que nous venons d'approuver, en page 30, il est mentionné une proposition de **Mme Hofer** « Que l'exposé des motifs pour l'aménagement de la dépendance soit renvoyé à la CCEP pour réflexion sur l'intention du programme sans qu'il soit fait mention du crédit d'étude ». Ceci avait été accepté à l'unanimité et le renvoi tel qu'amendé a été renvoyé à la CCEP qui a

fait son travail. Un rapport a été fourni et se trouve sur CMNET. Il passe donc la parole à **Mme Uldry Frossard** pour nous parler de ce préavis.

**Mme Uldry Frossard** informe que la CCEP a reçu l'architecte civil, M. Sauvingent lors de sa séance du 28 août. Les premières études concernant ce réaménagement des dépendances de la Mairie ont été réalisées au début des années 2000 lors de l'acquisition. Pour des raisons financières, seul le bâtiment principal avait été rénové. En raison de sa valeur historique et patrimoniale, la dépendance est soumise à la commission de la nature et des sites et toute intervention doit faire l'objet d'une approbation de celle-ci. De nouvelles fenêtres, toitures, sont exclues, ne permettant pas l'aménagement de bureaux supplémentaires pour l'administration. Cet espace sans chauffage, ni eau courante, est vétuste et peu utilisé. La dépendance se situe au cœur d'un magnifique parc, elle mérite donc d'être valorisée et réhabilitée pour permettre l'optimisation de l'utilisation de ce bâtiment historique. L'étude de faisabilité a permis d'entrevoir le potentiel de cet espace de 230 m<sup>2</sup> qui pourrait aussi être agrandi avec l'aménagement de 2 salles en mezzanine, d'un sous-sol partiel avec des locaux de rangement, chaufferie, sanitaires. La surface au rez-de-chaussée permettrait l'aménagement d'une salle de spectacles pour des concerts, théâtre, musique, etc... d'une capacité de 120 places avec une petite salle de 28 m<sup>2</sup>. Il serait nécessaire d'isoler l'intérieur au niveau thermique et acoustique, de même qu'il sera nécessaire de vérifier diverses normes techniques qui relèvent de la commission CCEV.

**M. Kormann** demande si elle est en train de lire son rapport ? car ce rapport a déjà été reçu...

**M. Taboada** ne comprend pas que la CCEP se préoccupe de construction, il y a là un mélange de commissions.

**Le Président** intervient pour rappeler que la CCEP fait ce qu'on lui a demandé et qu'il faut la laisser finir son rapport.

**Mme Uldry Frossard** précise que l'examen des critères techniques est resté très basique et s'est contenté d'estimer s'il était possible d'y mettre le programme proposé, notamment l'exposition de tableaux de valeur, pour le reste cela relève effectivement de la CCEV. Pour terminer, des problèmes de stationnement ont été relevés, mais il serait possible d'aménager un stationnement provisoire sur le chemin de Moulaz. Une amélioration de la liaison entre le village et la dépendance de la Mairie pour les personnes à mobilité réduite sera également nécessaire (ascenseur éventuel).

La commune ne disposant pas d'une salle de capacité moyenne équipée en son et lumière, la création d'un lieu culturel ayant son identité propre se justifie pleinement et la commission a validé le programme pour des expositions, spectacles, concerts, activités créatrices, une résidence pour les artistes, des réfections à la Mairie pour des mariages, anniversaires, des locations de salles en mezzanine pour le CA et le CM. Elle a donc préavisé favorablement la DM 802 à l'unanimité et recommande son renvoi en commissions CCEV et CFGDE.

**Mme Gabus-Thorens** revient sur l'examen des éléments techniques par la CCEP pour expliquer à **M. Taboada** que la première question qui s'est posée a été de savoir ce que l'on pourrait mettre dans cet espace ? Si on pense à de la musique, il faut réfléchir aux normes acoustiques. C'est ce type d'éléments que l'architecte est venu présenter.

**M. Guillaume** s'inscrit en faux contre ce qu'a dit **Mme Uldry Frossard** concernant les moyens de locomotion piétonniers, car c'est elle-même qui a suggéré à l'architecte de voir et d'examiner s'il y aurait lieu de mettre un ascenseur pour l'accès à la salle. La commission n'a pas préavisé cet élément. Et d'ailleurs, les problèmes de mobilité et de circulation reviennent normalement à la CMSS. Il tient à le relever.

**M. Taboada** dit simplement que dans le rapport qui a été fait, il trouve dérangeant que vous entriez dans des détails constructifs. Que l'architecte explique les contraintes, pas de problème, mais ce qu'il aurait voulu voir dans ce rapport, c'est qu'il parle du programme.

**Mme Uldry Frossard** rappelle que le programme est justement affiché là, expositions, spectacles, etc... et un examen basique devait nous dire si tout cela était possible dans cet espace.

**M. Guillaume** qui était présent à cette commission de la culture confirme que l'aspect technique n'a pas du tout été abordé, mais que c'est bien la faisabilité (aspects phonique, d'hygrométrie) qui a été traitée.

**Le Président** rappelle qu'il a été proposé de renvoyer cette DM 802 dans 2 commissions, la CCEV et la CFGDE, il demande s'il y a d'autres propositions ?

**M. Dunant** estime que se pose la question du montant alloué aux prestations de CFC Conseils, respectivement du mandat de l'architecte.

**Le Président** demande si cela modifie le fait de renvoyer en commissions ?

**M. Dunant** répond négativement, mais estime que la manière dont le mandat a été attribué devra être examiné par la CFGDE.

**Le Président** passe alors au vote sur les renvois de la DM 802.

**Le renvoi devant la CCEV est accepté à l'unanimité.**  
**Le renvoi devant la CFGDE est accepté à l'unanimité.**

**7. DM 803 – Cautionnement de manière « simple » avec les autres communes membres de la Fondation de droit public d'intérêt communal des Evaux (Bernex, Confignon, Genève, Lancy et Onex) de l'emprunt pour le crédit de construction pour la démolition-reconstruction du bâtiment principal des Evaux**

**Mme Jay** explique que dans le cadre du rapport des commissions, le but était que les commissionnaires puissent poser toutes leurs questions relatives à ce projet de restaurant. Il s'agit en l'occurrence d'un financement par la FE avec cautionnement des communes concernées, ce qui permet d'obtenir des taux préférentiels pour l'emprunt de la FE. Il est donc demandé d'accepter ce cautionnement, sachant que la Ville de Genève a déjà accepté, que Bernex décide ce soir et Lancy demain. Ce projet est depuis très longtemps sur la table et au niveau des autorisations, il y a eu déjà 2 renouvellements et que l'importance de ce bâtiment pour la FE ne fait aucun doute. Il répondra notamment au besoin de restauration, mais aussi pour des banquets, des conférences, etc... Le lieu est magnifique et s'y prêterait bien.

**M. Kormann** rappelle que la VdG a 38% de la part du fonctionnement et Confignon 5%.

**M. Guillaume** indique que la CMSS est favorable à ce cautionnement, mais a néanmoins émis quelques recommandations concernant la mobilité. Si nous voulons faire un business plan pour ce restaurant, cela signifie qu'il lui faudra des places de parking allouées et prévoir des moyens de circulation adaptés pour tous. Il demande de se référer à son rapport de commission pour la totalité des recommandations.

**M. Taboada** confirme que Confignon participe à hauteur de 5%, soit un cautionnement de Fr.394'517.00. Il sera mis en pied de bilan de nos comptes au mois de mai. Il souligne que ce n'est pas

de l'argent qui sort, mais une garantie à donner. Il souligne encore que ce cautionnement permet aussi d'accéder à des subventions de l'Etat. La CFGDE a donc préavisé favorablement ce cautionnement à l'unanimité.

**Mme Uldry Frossard** a participé avec la CCEV à la présentation de ce magnifique projet aux Evaux. Il s'agit d'un site exceptionnel, très prisé des familles et des seniors. Elle regrette cependant que la salle de réception soit fermée sur 3 côtés et demande s'il est encore possible de réfléchir à une ouverture plus grande sur la nature.

**Le Président** propose de demander à **Mme Jay** de remonter cette proposition.

**Mme Jay** indique que ceci avait été évoqué en commission de manière très pertinente, mais elle rappelle qu'il y a des limitations liées aux autorisations, aussi bien que celles liées au coût, aux aspects énergétiques. Un réel souci de maîtrise des coûts a été privilégié, mais elle transmettra la remarque sans autres.

**M. Guillaume** demande que le rapport de la CMSS soit joint à la DM, ce qui lui est confirmé et **Mme Jay** ajoute qu'une réflexion sur les lignes directrices et notamment celles portant sur la mobilité et les accès seront amenés en commission et qu'un travail est mené en ce sens.

**Le Président** propose alors de passer au vote de la DM 803.



Législature 2015-2020

Délibération N° 803

Séance du Conseil municipal du 25.09.2018

#### DÉMOLITION- RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT PRINCIPAL DES EVAUX DEMANDE DE CAUTIONNEMENT

Vu la convention de 1973 qui lie les communes de Bernex, Confignon, Genève, Lancy et Onex à l'Etat de Genève pour la gestion et l'exploitation des terrains par le Centre intercommunal de sports, loisirs et nature des Evaux.

Vu le taux de participation de chacune des communes membres au fonctionnement de la Fondation des Evaux.

Vu le droit de superficie accordé par l'Etat jusqu'en 2078.

Vu l'étude du bureau d'architectes Guenin-Huni du 16.12.2014.

Vu que la présente délibération doit être votée à la majorité absolue en vertu de l'article 20, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Vu les préavis positifs des commissions du sport et des finances de la Commune de Confignon des 4 septembre et 19 septembre 2019

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

#### DECIDE

à l'unanimité des 18 membres présents

1. De cautionner de manière « simple » avec les autres communes membres de la Fondation de droit public d'intérêt communal des Evaux (Bernex, Confignon, Genève, Lancy et Onex) l'emprunt pour le crédit de construction pour la démolition-reconstruction du bâtiment principal des Evaux.
2. De fixer le montant de la caution simple proportionnellement aux taux de participation annuel, soit :

| Communes                      | Clé           | Cautionnement CHF  |
|-------------------------------|---------------|--------------------|
| Genève                        | 34.5%         | 2'722'169.-        |
| Onex                          | 28.5%         | 2'248'748.-        |
| Lancy                         | 22.0%         | 1'735'876.-        |
| Bernex                        | 10.0%         | 789'034.-          |
| Confignon                     | 5.0%          | 394'517.-          |
| <b>Crédit de construction</b> | <b>100.0%</b> | <b>7'890'344.-</b> |
3. De conditionner la délibération à l'octroi par les autres communes membres des cautions simples leurs revenant.
4. D'indiquer ce cautionnement au pied du bilan de chaque commune membre.

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

**La DM 803 est acceptée à l'unanimité.**

#### 8. DM 804 – Centre régional d'interventions -201 (CRI 201) - Crédit budgétaire supplémentaire – CHF 80'013.00

**Mme Jay** indique ne pas avoir de commentaires particuliers. La problématique a été exposée, s'agissant de l'amendement des différents plans comptables.

**M. Kormann** rappelle qu'il s'agissait pour la CMSS de traiter cet objet dans sa séance du 4 septembre, ce à quoi **M. Guillaume** répond qu'il a été accepté à l'unanimité. Puis pour la CFGDE, il demande si cela a été traité, ce à quoi **M. Taboada** répond positivement.

**M. Taboada** rappelle que ce dépassement de ligne budgétaire de Fr 80'013.00 a été expliqué. Il signale cependant que le budget a été voté avant que le CRI vote le sien. Le même montant que l'an dernier avait été repris, soit Fr. 56'000.00. Puis le CRI ayant voté son budget, un nouveau montant a été transmis à la commune, d'où le dépassement. Il fait remarquer qu'avec ce type de Fondations, le CM est engagé à confirmer les subventions et n'agit que par délégation pour le CA, la marge de manœuvre est donc très réduite. Néanmoins, la commission a obtenu toutes les réponses à ses questions et a voté à la majorité de ses membres un préavis favorable à cette délibération.

**Mme Uldry Frossard** demande si le budget du CRI ou du CIV est présenté en commission CCEV, CMSS ou CFGDE, afin que la concordance des budgets de ces centres intercommunaux avec les lignes dédiées puisse être vérifiée et éviter des rattrapages aussi importants ?

**M. Taboada** informe que la réponse est oui et qu'il y a déjà eu plusieurs séances. Un groupe a également été mis en place représentant la commission et chargé d'étudier de plus près les différentes lignes de budget pour mieux comprendre aussi et dans ce cas, tout a été expliqué et vérifié. Il remarque néanmoins qu'il faudrait avoir ces informations avant d'étudier le budget communal. Pour ce qui concerne 2019, il demande à disposer des informations relatives à ces différentes associations, Fondations, avant que notre budget soit voté. Nous avons donc demandé au

CA de rendre attentif ces Fondations qu'elles doivent transmettre ces chiffres avant la votation du budget.

**Mme Jay** complète en précisant que la commission devra faire part de ses recommandations, notamment si certaines lignes lui paraissent sous-dotées et transmette ses commentaires au niveau de la ligne budgétaire.

**M. Kormann** propose de passer au vote de cette délibération.



Législature 2015-2020  
Délibération N° 804  
Séance du Conseil municipal du **25.09.2018**

### **CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2018 DE CHF 80'013.00 POUR LE CRI 201**

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis des commissions suivantes :

| <b>COMMISSIONS</b>                                                    | <b>DATE<br/>PREAVIS</b> | <b>FAVORABLE<br/>(OUI/NON)</b> |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------|
| CAD - Commission aménagement et durabilité                            |                         |                                |
| CCEP - Commission de la culture, espaces publics et paysage           |                         |                                |
| CMSS - Commission de la mobilité, sécurité et sports                  | 04.09.2018              | OUI                            |
| CCEV - Commission des constructions, équipements et voirie            |                         |                                |
| CFGDE - Commission des finances et gestion - développement économique | 19.09.2018              | OUI                            |
| CSLC - Commission sociale, logement et communication                  |                         |                                |

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

### **DECIDE**

à l'unanimité des 18 membres présents

- D'ouvrir au conseil administratif le crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 80'013.00 destinés à couvrir les participations au CRI 201.
- De comptabiliser ces montants dans le compte de résultat 2018 sur les comptes 1506.110.36120.010.
- De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

|                                              |
|----------------------------------------------|
| <b>La DM 804 est acceptée à l'unanimité.</b> |
|----------------------------------------------|

**9. DM 805 – Centre intercommunal de voirie (CIV) – Crédit budgétaire supplémentaire – CHF 15'940.00**

**M. Kormann** demande de ne pas refaire la discussion sur le dépassement d'un crédit dépendant d'un budget extérieur puisque nous venons d'en parler. Il indique que les rapports de la CCEV et de la CFGDE ont préavisé favorablement à l'unanimité pour la CCEV et par 4 oui, 1 abstention et une opposition pour la CFGDE.

**M. Taboada** informe que ce sujet a pris 75% du temps de la commission. Il a été jugé scandaleux que le CIV oublie que la commune a aussi un budget, doit anticiper les dépenses, et la légèreté avec laquelle a été faite cette demande, a choqué. On envoie une facture et la commune est censée payer. La commission a essayé de comprendre et ce dépassement qui nous a été expliqué consiste en une différence de budget. Un élévateur a lâché (45'000 frs) et il est demandé de le remplacer immédiatement. La commission a accepté, mais en revanche elle aimerait que le CM ajoute un amendement à ce DECIDE. La proposition est la suivante: « La commission accepte à titre exceptionnel ce dépassement, et annonce qu'elle ne l'acceptera plus à l'avenir ».

**Mme Gabus-Thorens** estime que cette proposition doit apparaître dans le rapport des commissions, mais ne peut être un DECIDE. Vous ouvrez un crédit, ou pas. De plus, on ne peut prendre un engagement pour l'avenir et le mettre dans une délibération.

**M. Guillaume** a également peu goûté ce fait accompli, il s'est fortement expliqué hier à ce propos et l'ensemble des membres du Conseil a accepté de dire qu'il n'est pas concevable d'être mis devant le fait accompli. Les dépassements devront à l'avenir être présentés au Conseil par écrit et si l'un des membres le souhaite, demander une réunion du CM en urgence. Ensuite, il avait proposé qu'un inventaire de ce matériel vieillissant soit fait, mais ajouter dans une délibération qu'un crédit pour un tel dépassement ne sera plus accordé quelles que soient les circonstances, le gêne un peu.

**Le Président** demande alors si l'amendement est maintenu ?

**M. Taboada** estime ne pas avoir la compétence de dire s'il peut faire partie d'un DECIDE, par contre, il faut trouver le moyen de mettre en exergue le fait que la commission est mécontente ou alors, qu'elle votera NON à ce dépassement de crédit budgétaire.

**M. Kunz** rappelle que les rapports font partie intégrante d'une délibération, mais par contre, il est difficile de mettre des remarques telles « que la prochaine fois, le crédit ne sera plus voté » dans le DECIDE. De plus, les rapports sont aussi transmis à la surveillance des communes.

**M. Fournier** constate qu'il s'agit d'une délibération pour laquelle la marge de manœuvre est réduite, mais surtout il se demande dans quel sens fonctionnent les vases communicants ? Est-ce le CIV qui fixe sa propre politique et puis la commune doit la protocoler sans discussions et quelles que soient les dépenses du groupement ou est-ce l'inverse ? Manifestement pour les Fr. 10'440.00, il semble qu'il y ait eu mécontentement entre la commune et le CIV, mais il a le sentiment que si la commune a décidé d'allouer une certaine somme, c'était aussi dans l'idée que celle-ci servait à accomplir les activités demandées. A quoi sert de faire des économies si les groupements ne font pas de même ? Il a donc voté Non pour adresser un message fort.

**M. Jaccard** est d'accord avec **M. Fournier** et il votera Non également. Sachant qu'un élévateur coûte Fr. 45'000.- et sera livré en novembre 2018. Il est tout à fait possible de demander au fabricant de le garder jusqu'en janvier et de porter ces 45'000 frs en 2019. Il pense qu'il devrait être possible de travailler sans cet élévateur encore 2 mois.

**Mme Hofer** rejoint **M. Kunz** sur le fait que l'on ne peut mettre une restriction dans le DECIDE et que le rapport suivra de toute façon. Les éléments de ce rapport sont donc essentiels.

**Mme Uldry Frossard** demande pour quelle raison un transpalette de 45'000 frs serait comptabilisé en charges de fonctionnement et non en investissement ? Tout comme les véhicules des pompiers qui figurent en investissements dans les comptes de la commune ?

**Mme Jay** entend bien tous ces échanges, mais elle aimerait aussi dire que le compte de fonctionnement du CIV est très serré. Ce qui signifie des comptes avec zéro marge pour obtenir une ligne de budget acceptable au niveau de la commune, sans aucun divers ou alternative dans notre budget. Il faudrait donc aussi admettre que l'on puisse se garder une certaine marge de fonctionnement. Nous avions auparavant une sorte de coussin qui n'est plus accepté aujourd'hui et qui a été dissous. Tout le monde serre la ceinture et on ne peut pas tout prévoir. Il est indispensable de laisser une marge de manœuvre, sinon cela ne va pas. Si vous ne voulez pas voter ce crédit supplémentaire, faites comme vous le voulez.

Concernant la question de **Mme Uldry Frossard**, pourquoi pas un investissement, la question s'est posée. Mais on est arrivé à la conclusion que pour un équipement dont on a besoin et que nous sommes obligés de louer aujourd'hui pour continuer l'activité au CIV (Fr. 2'500.00 par mois), il valait mieux être pragmatique et essayer de regagner ce qui a été payé en locations en choisissant de demander un crédit pour acheter ce matériel dont nous avons besoin. Au vu de vos réflexions, nous avons vraisemblablement mal choisi, mais c'est la décision qui a été prise pour que les personnes puissent travailler.

**Mme Pawlowska** a deux remarques à faire : la semaine dernière, nous avons dit que l'on mettrait une phrase (et nous avons voté le principe de la phrase) dans le préavis et pas dans le DECIDE. Puis, à son avis, le DECIDE n'est pas le lieu où mettre des crédits supplémentaires conditionnels, car on sait tous au fond que cette somme est, de fait, donnée et que l'on ne pourra revenir là-dessus.

**M. Taboada** rappelle qu'un budget se prévoit, néanmoins il est toujours prêt à prendre en compte des faits exceptionnels, mais il n'a pas eu l'impression qu'il y avait eu en l'occurrence quelque chose d'imprévisible.

**Le Président** passe alors au vote la DM 805, sans amendement sur le DECIDE.



Législature 2015-2020  
Délibération N° 805  
Séance du Conseil municipal du 25.09.2018

#### **CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2018 DE CHF 15'940.00 POUR LE CIV**

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis des commissions suivantes :

| COMMISSIONS                                                           | DATE<br>PREAVIS | FAVORABLE<br>(OUI/NON) |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------------|
| CAD - Commission aménagement et durabilité                            |                 |                        |
| CCEP - Commission de la culture, espaces publics et paysage           |                 |                        |
| CMSS - Commission de la mobilité, sécurité et sports                  |                 |                        |
| CCEV - Commission des constructions, équipements et voirie            | 04.09.2018      | OUI                    |
| CFGDE – Commission des finances et gestion – développement économique | 19.09.2018      | OUI                    |
| CSLC – Commission sociale, logement et communication                  |                 |                        |

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

### DECIDE

Par 12 oui et 6 non

- d) D'ouvrir au conseil administratif le crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 15'940.00 destinés à couvrir la participation au CIV.
- e) De comptabiliser ces montants dans le compte de résultat 2018 sur les comptes 6190.100.36120.006.
- f) De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

**La DM 805 est acceptée par 12 oui et 6 non.**

#### 10. DM 806 - Allocations ponctuelles – Crédit budgétaire supplémentaire – CHF 7'300.00

**M. Dunant** informe que le préavis de la CSLC du 28 août 2018, après avoir été saisi par le CA et analysé la délibération, a été favorable. L'idée étant que la commune puisse couvrir l'aide apportée à ses communiens en situation de détresse financière personnelle, une fois toutes les aides possibles épuisées. La commission s'est posé la question d'une possible augmentation de ces cas d'année en année, liés à une paupérisation de la population. La réponse est qu'il n'y a pas de courbe régulière montrant une tendance, cependant ce crédit est là pour couvrir un besoin potentiel qui pourrait s'avérer nécessaire d'ici la fin de l'année.

La proposition de la commission est de pouvoir réexaminer ce poste lors de l'analyse du budget l'an prochain pour ajouter un complément de manière à éviter ce type de demande en fin 2019. La commission s'est prononcée à l'unanimité favorablement.

**M. Taboada** confirme que la CFGDE a aussi préavisé à l'unanimité et favorablement.

**M. Fournier** ajoute en complément qu'une réflexion s'est faite sur l'opportunité de dissocier la subvention Caddie Service et les aides ponctuelles, actuellement sur une même ligne, et qu'il faudra réexaminer cela dans le cadre du budget.

**Mme Von Gunten Dal Busco** a une question en lien avec le point 15, règlement du Fonds de bienfaisance, afin de savoir pourquoi ces Fr. 7'300.00 n'entraient pas dans ce cadre ?

**Mme Gabus-Thorens** répond qu'il s'agit en l'occurrence de l'aide sociale personnalisée. Par contre, le Fonds de bienfaisance est très ancien et a des conditions très strictes. Il n'est pas possible de l'utiliser quand il y a un besoin d'argent limité. Il ne fonctionne que pour des montants assez importants. Il est prévu de modifier le règlement pour pouvoir l'utiliser de préférence à la ligne budgétaire Allocations ponctuelles. Nous y reviendrons plus loin.

**Le Président** propose alors de passer au vote de la DM 806.



Législature 2015-2020  
Délibération N° 806  
Séance du Conseil municipal du **25.09.2018**

**CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2018 DE CHF 7'300.00 POUR L'AIDE FINANCIÈRE PERSONNALISÉE**

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis des commissions suivantes :

| COMMISSIONS                                                           | DATE<br>PREAVIS | FAVORABLE<br>(OUI/NON) |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------------|
| CAD - Commission aménagement et durabilité                            |                 |                        |
| CCEP - Commission de la culture, espaces publics et paysage           |                 |                        |
| CMSS - Commission de la mobilité, sécurité et sports                  |                 |                        |
| CCEV - Commission des constructions, équipements et voirie            |                 |                        |
| CFGDE - Commission des finances et gestion - développement économique | 19.09.2018      | OUI                    |
| CSLC - Commission sociale, logement et communication                  | 28.08.2018      | OUI                    |

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**D E C I D E**

à l'unanimité des 18 membres présents

- a. D'ouvrir au conseil administratif le crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 7'300.00 destinés à répondre aux demandes d'aide financière des habitant-e-s de la commune.
- b) De comptabiliser ces montants dans le compte de résultat 2018 sur le compte 5790.130.36370.000.
- c) De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

**La DM 806 est acceptée à l'unanimité.**

#### **11. DM 807 – Circulation routière – Crédit budgétaire supplémentaire – CHF 19'500.00**

**Le Président** indique que pour ce dépassement de budget, il dispose de 2 rapports, celui de la CFGDE et celui du CCEV qui a donné un préavis favorable à l'unanimité, de même pour la commission des finances.

**M. Taboada** revient sur le problème survenu à l'angle du chemin de la Dode-chemin de Cressy : il se pourrait que cela soit dû à une conduite d'eau des SIG, auquel cas il y aurait participation pour ce montant.

**M. Fournier** revient sur la réfection du chemin des Marais suite à un accident pour demander si une réflexion a été menée concernant la facturation des dommages aux protagonistes de l'accident ? Ou s'agit-il de quelque chose qui ne se fait pas du tout ?

**Mme Jay** demande de quelle affaire s'agit-il ?

**M. Fournier** répond du point 1 des motifs du crédit budgétaire supplémentaire. Il est indiqué que le chemin a dû être rénové à cause d'un accident pour un montant de Fr.8585.- et il voudrait savoir si généralement dans ce genre de cas une réflexion se fait pour facturer une partie des frais aux protagonistes de l'accident qui a causé des dommages de la route, ou pas du tout ?

**Mme Jay** répond normalement oui, si on connaît le conducteur.

**M. Kunz** revient pour apporter une réponse à la CFGDE qui avait demandé si le groupe des curages ne pouvait pas passer par le FIA (Fonds Intercommunal d'Assainissement). Il a revérifié les factures et ce sont bien des factures qui concernent le domaine privé communal pour les curages qui ont eu lieu au bord des bâtiments, et donc cela ne touche pas le FIA.

**Le Président** propose de maintenant passer au vote de la délibération 807.



Législature 2015-2020

Délibération N° 807

Séance du Conseil municipal du 25.09.2018

**CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2018 DE CHF 19'500.00 - 6150.110.31410.000 – ENTRETIEN DES ROUTES**

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis des commissions suivantes :

| COMMISSIONS                                                           | DATE<br>PREAVIS | FAVORABLE<br>(OUI/NON) |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------------|
| CAD - Commission aménagement et durabilité                            |                 |                        |
| CCEP - Commission de la culture, espaces publics et paysage           |                 |                        |
| CMSS - Commission de la mobilité, sécurité et sports                  |                 |                        |
| CCEV - Commission des constructions, équipements et voirie            | 04.09.2018      | OUI                    |
| CFGDE - Commission des finances et gestion - développement économique | 19.09.2018      | OUI                    |
| CSLC - Commission sociale, logement et communication                  |                 |                        |

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

### DECIDE

à l'unanimité des 18 membres présents

- a) D'ouvrir au conseil administratif le crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 19'500.00.- destinés à répondre aux charges supplémentaires d'entretien des routes.
- b) De comptabiliser ces montants dans le compte de résultat 2018 sur le compte 6150.110.31410.000 – entretien des routes
- c) De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

**La délibération 807 est acceptée à l'unanimité.**

#### **12. P DM 808 – Projet de délibération du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2019, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter**

**Le Président** donne la parole à **M. Uong** avant de passer à l'entrée en matière.

**M. Uong** présente le projet de budget pour 2019 en commençant par le budget des investissements avec tous les projets élaborés, envisagés et proposés par le CA, avec l'aide des services de l'administration. Le montant total s'élève à Fr. 2'070'000.00. Concernant les recettes, rien n'est prévu pour l'année prochaine. Donc si l'on tient compte des pertes prévisibles dans le budget de fonctionnement de l'ordre de Fr. 230'000.00, cela signifie qu'au total, que le montant s'élève à Fr. 2'300'000.00. Puis, avec les amortissements ordinaires, ce chiffre monte à un peu plus de 2,5 mios. Ce montant pourra néanmoins être totalement couvert avec l'autofinancement. La commune continuera donc ses efforts de remboursements si après avoir déduit tous les amortissements de son budget de

fonctionnement, il reste des liquidités en caisse. On utilisera alors l'argent disponible pour rembourser de la dette à hauteur d'un million.

Budget de fonctionnement : le montant total des charges s'élève à Fr. 14'811'015.- et au niveau des revenus, le montant s'élève à Fr. 14'581'015.-, donc un déficit prévu de Fr. 230'000.-.

Il passe aux commentaires sur les recettes : comme vous le savez on a constaté que d'une année à l'autre, la situation est très fluctuante. Pour cette raison et suite aux discussions avec la CFGDE, le CA calculera les recettes non seulement sur la base des chiffres communiqués par le département des finances, mais aussi sur la moyenne des 10 dernières années. Cette méthode de calcul devrait nous aider à voir une situation des recettes plus stable.

Concernant le bouclement des comptes, si le résultat est positif, le CA propose de créer une provision au bilan « Risque sur impôts estimé » constituant une réserve et s'il y a surplus, on créera comme d'habitude une réserve conjoncturelle.

Impôts communaux 2019 : l'estimation des recettes sur les revenus des personnes physiques s'établit à Fr. 7'902'880.- soit une baisse par rapport au budget 2018 de l'ordre d'un million. Viennent ensuite les recettes au niveau de la fortune, sur le revenu des personnes morales, ainsi que le fonds de péréquation des personnes morales. L'estimation est ici de Fr. 1'171'989.- et constitue une augmentation considérable, due principalement à la péréquation intercommunale. Graphiquement, il rappelle que 89% des recettes de la commune sont le fait des impôts sur personnes physiques.

Au niveau des Charges, une augmentation globale est prévue de Fr. 163'759.- dont vous voyez la répartition. Pour terminer, il présente le calendrier pour l'examen par les commissions de la partie du budget qui concerne chacune d'elles et le délai pour les préavis des commissions est fixé au 28 octobre. Ces préavis devront être envoyés au président de la commission des finances qui, à son tour examinera de manière globale le budget de l'année prochaine.

**Le Président** propose de passer au vote de l'entrée en matière, qui est acceptée à l'unanimité des partis. Il indique qu'il y aura un envoi à toutes les commissions.

**Mme Uldry Frossard** demande par rapport au dernier tableau de l'exposé, pourquoi il y a une colonne comptes 2018 et non une colonne 2017 ? pour une comparaison 2017, 2018, 2019 ?

**M. Uong** répond que s'il comprend bien, un tel tableau est utilisé dans le plan quadriennal. Il rappelle que lorsque la commune présente un budget déficitaire, comme c'est le cas, alors selon la loi, la commune a l'obligation de présenter un plan quadriennal pour prouver qu'au bout de 4 ans, elle sera au moins à l'équilibre.

**M. Kunz** précise que nous sommes dans une période transitoire entre 2017 et 2018, puisqu'il y a eu passage du MCH1 à MCH2. Pour Confignon, le problème est que nous avons augmenté notre plan comptable, ce qui rend la comparaison des natures et fonctions très difficile. Mais il a été demandé à la CFGDE que les gros postes aient un historique des 5 dernières années. Il ajoute que toutes les commissions vont recevoir toutes les natures comptables qu'elles devront préavisier, sous forme de tableaux Excel.

**M. Fournier** demande à ce que le tableau en page 2 du dossier complet sur le budget soit lisible.

**Mme Von Gunten Dal Busco** relève qu'un renvoi à toutes les commissions a été proposé alors que l'an passé le renvoi avait été fait seulement à la CFGDE, avec mission aux autres commissions de ne traiter que les lignes les concernant...

**M. Kunz** ajoute avec l'obligation de rendre un préavis au 28 octobre pour les natures les concernant, comme d'habitude.

**M. Kormann** renchérit en expliquant qu'un rapport leur ayant été demandé pour le 28 octobre, cela implique que les commissions doivent forcément travailler dessus. C'est pourquoi il a jugé nécessaire de renvoyer à toutes les commissions pour la partie qui les concerne. Il est ouvert à toute autre formulation.

**Mme Gabus-Thorens** rappelle qu'il a été fait ainsi toutes les années, sauf en 2017, et que le préavis demandé aux commissions est bien entendu partiel.

**Le Président** propose alors de voter le renvoi de ce budget pour examen dans toutes les commissions, compte tenu du fait que chaque commission examinera sa partie et s'engagera à fournir l'analyse de sa partie à la CFGDE pour le 28 octobre.

**Le renvoi à toutes les commissions de la DM 808 est approuvé à l'unanimité.**

**La DM 808 sera renvoyée à la CFGDE pour un travail sur l'ensemble du budget, ce qui est accepté à l'unanimité.**

**13. P DM 809 – Projet de délibération quant à la proposition relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises**

**M. Uong** rappelle qu'il est prévu dans la loi que chaque commune, selon sa capacité financière, participe au fonds commun qui permet de venir en aide aux communes pour la construction de logements. Ce montant de Fr. 205'000.00 doit être inscrit par la commune de Confignon dans le budget d'investissements et versé aux communes l'an prochain. Il souhaite demander à **M. Kunz** s'il s'agit d'un montant estimé ou définitif ?

**M. Kunz** répond que le FIDU a envoyé son information et ce sera Fr. 168'300.00. Il ajoute que le renvoi doit se faire exclusivement à la CFGDE.

**M. Kormann** propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis. Puis de passer au vote pour le renvoi à la CFGDE.

**Le renvoi à la CFGDE est accepté à l'unanimité.**

**14. P DM 810 – Dissolution du groupement intercommunal CASS**

**Mme Gabus-Thorens** explique que le CASS (Centre d'action sociale) ne servait qu'à payer le loyer du Centre intercommunal. Avec la nouvelle LRT, c'est le canton qui paie le loyer des CASS et il n'a donc plus d'objet. Il est donc proposé d'approuver la dissolution du groupement intercommunal avec effet au 31.12.2017.

**Le Président** propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

**M. Guillaume** propose de voter sur le siège.

**M. Kormann** demande pourquoi au 31.12.2017 ?

**M. Kunz** doit vérifier, mais il pense que c'est 2017 pour une raison de bouclage de comptes...

**M. Kormann** propose de passer au vote de la DM 810.

**M. Kunz** confirme qu'il s'agit du 31.12.2018, puisque Bernex l'a voté hier soir.

## DISSOLUTION DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL CASS

- Vu la création du Groupement intercommunal de la Champagne pour le Centre d'action sociale et de santé en 2003, constitué par les communes d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Confignon, Laconnex et Soral
- Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 19 août 2003 approuvant la création du groupement en question
- Vu les changements intervenus au 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans le cadre de la répartition des tâches entre l'Etat et les communes impliquant notamment la disparition de toute transaction financière entre les communes membres
- Vu que le dernier exercice comptable est celui de l'année 2016 et qu'aucun mouvement n'a été enregistré depuis cette date
- Vu l'absence de fortune et donc de répartition financière à effectuer
- Conformément aux articles 30 al. 1 let. u et 52 al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

sur proposition du Conseil administratif,  
le Conseil municipal

## DECIDE

à l'unanimité des 18 membres présents

1. De dissoudre le « Groupement intercommunal de la Champagne pour le CASS » avec effet au 31 décembre 2018.
2. De subordonner cette décision au vote d'une délibération similaire par l'ensemble des Conseils municipaux des communes membres.

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

**La DM 810 est acceptée à l'unanimité.**

## 15. P DM 811 – Nouveau règlement fonds de bienfaisance

Mme Gabus-Thorens indique pour votre information qu'ont été votées précédemment les aides individuelles pour de petits montants et pour les personnes ne pouvant être aidées par l'Hospice général. Nous avons donc une ligne budgétaire qui cette année ne suffit pas et parallèlement il y a ce fonds de bienfaisance assez ancien et abondé à l'origine par le canton. La loi a été modifiée et il reste

donc Fr.98'000.- dans ce fonds inutilisé. Pour pouvoir utiliser cet argent, des critères ont été changés, en l'occurrence l'Article 3 qui mentionne la nécessité d'une demande extraordinaire, motivée et justifiée, reçue par le CASS pour perte de logement et nécessitant une aide financière > à 1'000 frs, sous réserve de l'acceptation du CA. La contribution du fonds ne pourra dépasser les Fr. 10'000 frs et l'Art. 4 qui précise qui donne son accord. Jusqu'à présent, ce fonds n'a pas été utilisé très souvent, et toujours pour des cas très spécifiques.

**Le Président** propose de voter l'entrée en matière sur cette présentation du projet de délibération pour un nouveau règlement du fonds de bienfaisance, ce qui est approuvé à l'unanimité des partis. Il propose ensuite de renvoyer en commission pour examiner les enjeux.

**M. Guillaume** a une question en relation avec l'aide votée précédemment de Fr. 7'300.-, est-ce que c'est complémentaire ou s'agit-il de quelque chose qui va se rajouter pour être mieux distribué ?

**Mme Gabus-Thorens** rappelle que le fonds de bienfaisance, c'est souvent de plus gros montants, pouvant aller jusqu'à Fr. 10'000.- et devant répondre aux critères énoncés. C'est donc complémentaire.

**Mme Von Gunten Dal Busco** propose un renvoi en CSLC.

**Le Président** propose de passer au vote sur un renvoi en CSLC.

**Le renvoi en commission sociale est approuvé à l'unanimité.**

**16. P DM 812 – Crédit pour l'achat d'un véhicule « porte-tuyau » - (CRI-201) – CHF 240'000.00 –  
Confignon CHF 72'000.00**

**Mme Jay** estime que l'exposé des motifs est assez clair, elle n'a rien à ajouter.

**Le Président** propose alors de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

**M. Guillaume** propose le renvoi en CMSS et en CFGDE.

**M. Kormann** propose alors de voter sur ces propositions de renvoi.

**Le renvoi en CMSS est accepté à l'unanimité.  
Le renvoi à la CFGDE est accepté à l'unanimité.**

**17. P DM 813 – Demande de crédit d'investissement pour Colombarium et rénovation des  
portails de CHF 74'000.00**

**Mme Jay** juge que l'exposé des motifs est très complet.

**Le Président** propose de passer au vote sur l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

**Mme Uldry Frossard** remercie l'administration pour son travail sur les futurs travaux de l'agrandissement du Colombarium et de la réfection des portails. Ces travaux sont nécessaires, mais elle trouve dommage qu'il n'ait pas été prévu plus encore, car ce cimetière est vraiment très triste. Depuis de nombreuses années, un réaménagement est évoqué, avec herborisation, et elle aurait souhaité une proposition pour revoir l'ensemble du cimetière et pas seulement des travaux de réfection.

**M. Fournier** informe que le PDC demande un renvoi au CA pour réexamen.

**Mme Jay** entend la proposition et signale qu'il s'agit là d'un projet de construction pour répondre à un besoin urgent. Elle propose donc que la commission d'embellissement des espaces publics s'empare du projet pour le cimetière.

**Mme Gabus-Thorens** pense qu'il en sera question au CA et elle déclare être prête à proposer un projet pour le cimetière. Elle rappelle par ailleurs les problèmes de financement qui expliquent que cela n'a pas pu être fait plus tôt.

**M. Kormann** désire savoir de quoi on parle lorsqu'il est mentionné une commission d'embellissement ?

**Mme Gabus-Thorens** répond qu'il s'agissait en l'occurrence de la CCEP, mais ce sera le CA qui fera une proposition à la commission, la CCEP ne pouvant s'autosaisir.

**Mme Jay** suggère que cette proposition puisse se faire en 2 temps, l'urgence, puis les réfections en termes d'aménagement en différé.

**M. Uong** estime qu'il faut étudier la proposition. Pour la réparation des portails, il serait possible de le faire rapidement, mais pour le Colombarium avec maintenant en plus un projet d'aménagement plus ambitieux, il faut renvoyer le dossier au CA pour une nouvelle proposition.

**M. Guillaume** va dans le sens de **M. Fournier** pour renvoyer au CA en vue d'améliorer ce projet.

**M. Jaccard** trouve qu'il est certainement possible de le faire en 2 temps. Il y a une urgence, puis ultérieurement examiner un projet plus ambitieux.

**M. Fournier** trouve qu'il y a une logique à faire une réflexion globale et scinder les travaux en deux ne fait pas forcément sens. De plus, le fait d'avoir le Colombarium juste à l'entrée du cimetière n'est pas forcément idoine, une réflexion sur le réaménagement lui paraît donc utile. Il propose le renvoi au CA.

**M. Taboada** demande à connaître le degré d'urgence, puis, avant de renvoyer au CA, il lui semble important de savoir ce que l'on veut. Veut-on un agrandissement, un simple embellissement ou un réaménagement plus conséquent ?

**Mme Hofer** estime que cet espace pourrait être un peu plus vert et elle demande s'il ne faudrait pas définir les endroits prioritaires que Confignon doit embellir et à quelle période il serait envisageable de le faire pour nos finances ? Voir aussi comment le financer.

**Mme Jay** relève qu'il faut aussi garder à l'esprit que des surfaces sont réservées pour les ensevelissements et qu'une réflexion sur des plantations devra aussi en tenir compte.

**Le Président** propose de voter sur un renvoi au CA pour un projet plus ambitieux et d'embellissement.

**Le renvoi au CA est accepté par 8 oui, 7 non et 3 abstentions.**

**18. P DM 814 – Convention sur actions entre GD Cherpines SA et la commune de Confignon et vente d'actions pour une valeur de CHF 3'706.00**

**M. Uong** se propose d'expliquer pourquoi le CA propose ce projet de délibération pour entrer dans le capital de la SA GD Cherpines. Dans le cadre du projet de développement des Cherpines, nous en sommes au stade du PLQ. Une convention existe, signée entre l'Etat et les deux communes Bernex-Confignon et GD Cherpines qui regroupe les propriétaires les plus importants du secteur. L'esprit de cette convention est d'avoir un seul interlocuteur vis-à-vis des autorités publiques et de l'Etat pour discuter de politique foncière. En l'occurrence, c'est GD Cherpines SA qui sera l'interlocuteur des autorités publiques et sa mission sera de discuter avec les propriétaires de la répartition des droits à bâtir. Elle sera aussi l'interlocuteur des propriétaires. La commune, grâce à la convention signée avec

les promoteurs, dispose théoriquement aujourd'hui d'un peu plus de 6'000 m<sup>2</sup> dans le secteur, elle est donc un propriétaire important. A ce titre-là, le CA propose à la commune de participer en tant qu'actionnaire au capital de cette société. Il précise encore qu'aujourd'hui les communes de PLO et Confignon assistent aux séances organisées par cette société, mais sans droit de participation aux débats, ni aux votes de décision. Il est donc important pour la commune de devenir un acteur actif au sein de cette société.

**Le Président** propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

**M. Fournier** propose un renvoi en commissions CAD et CFGDE.

**M. Kormann** propose donc de passer au vote sur le renvoi dans ces deux commissions.

**Le renvoi à la CAD est accepté à l'unanimité.**  
**Le renvoi en CFGDE est accepté à l'unanimité.**

## 19. Questions

**Mme Uldry Frossard** a une question relative aux prévisions des comptes 2018 et plus précisément pour le 31.12.18. Des économies ont-elles été trouvées et quel est le résultat prévu pour cet exercice ?

**M. Uong** indique qu'il s'agit d'un sujet de discussion entre la CFGDE et le CA. Il ne dispose pas de chiffres exacts à communiquer, mais peut confirmer que ce sera une situation déficitaire.

**M. Taboada** indique qu'un état des lieux a été fait à fin septembre et qu'une économie de Fr. 168'000.- a été trouvée sur le budget et que dans cette économie se trouvent tous les budgets complémentaires qui ont été votés aujourd'hui.

Par ailleurs, il a besoin d'une information concernant le quartier de Cressy. Comme vous le savez, il y a de petits problèmes de sécurité et les mesures mises en place par le CA fonctionnent très bien, mais reste un problème sonore après 21H. Il demande donc quel est le rôle des TSHM ? Un panneau existe sur la voie verte stipulant qu'après 21H, le bruit est interdit. Mais si on ne peut le faire respecter, il trouve inutile de mettre ce panneau.

**Mme Gabus-Thorens** se déclare surprise de l'existence d'un tel panneau, puisque la législation genevoise parle de 22H. Puis pour répondre à la question sur les TSHM, il faut savoir qu'ils font un travail différent des APM, Police ou Securitas qui ont pour mission de rétablir une situation non conforme aux usages ou à la loi. Ils sont mandatés par la commune pour travailler avec les jeunes et avec l'objectif prioritaire de créer du lien sur un temps long. C'est très efficace, mais cela ne se voit pas.

**M. Taboada** répète qu'il y a une nuisance sonore à régler. Il ne s'agit pas de sévir ou de demander aux jeunes de partir, mais seulement de baisser le son, car le bruit ne s'arrête jamais avant minuit.

**Mme Gabus-Thorens** indique que diverses mesures sont prises pour baisser le son et que les TSHM y travaillent également, mais l'objectif est à long terme.

**M. Guillaume** aimerait savoir ce qu'il en est des 2 épiceas mal en point à côté de l'école et quand seront-ils abattus ?

**Mme Jay** répond que c'est fait.

**M. Founier** a une question relative à la Fondation des Evaux, en lien avec la recommandation N° 15 portant sur les effectifs de la FE. Sur le site on voit un organigramme qui indique 16,5 EPT, mais on sait qu'en parallèle de ces effectifs, de nombreuses personnes sont employées en temporaire, dans le

cadre d'emplois de solidarité, de stages, d'apprentissages ou autres formes d'engagement. Il demande donc si la FE pourrait fournir au CM et par son intermédiaire un bilan complet des effectifs tous types d'emplois confondus ?

**Mme Uldry Frossard** relève que lors de l'apéritif de concertation du 1<sup>er</sup> septembre pour le PLQ du Vuillonex, M. Robyr chef de projet avait indiqué que le parc de Vuillonex devrait fermer à 22H en raison de l'Ordonnance sur les accidents majeurs. On sait qu'il y a le gazoduc qui passe dans le quartier ainsi qu'un transport de matières dangereuses sur la route de Chancy. Elle demande s'il serait possible d'obtenir des précisions concernant cette ordonnance et les aménagements prévus dans le quartier ?

**Mme Gabus-Thorens** renvoie aux informations disponibles sur le net.

**Mme Jay** indique que pour répondre à **M. Fournier**, les informations qu'il demande se trouvent dans le rapport de la FE 2018.

**M. Kunz** annonce que le budget 2019 sera traité en commissions, il y aura clairement tous les détails relatifs à ces questions.

## 20. Propositions individuelles et divers

**M. Fournier** revient sur la matinée de consultation publique relative au PLQ du Vuillonex, il souligne l'excellent esprit de travail qui a régné durant cette matinée. Toutes les associations qui travaillent sur Confignon étaient présentes, quelques cm et la dynamique de travail était excellente également. Lorsque la communication est efficace, on se retrouve avec une belle énergie et il encourage chacun à participer aux prochaines réunions, la commune a tout à y gagner.

**Le Président** fait évacuer la salle pour le point suivant.

## 21. Naturalisations (Huis clos)

**M. Dunant** présente le dossier N° 2018.211 qui a été préavisé favorablement à l'unanimité.

**Le dossier est accepté à l'unanimité.**

Puis, **M. Dunant** présente le dossier N° 2017.4780 qui a été préavisé favorablement à l'unanimité.

**Le dossier est accepté à l'unanimité.**

**Le Président** lève la séance à 23H45.

Jean-Claude KORMANN

Président



Nicolas FOURNIER

Secrétaire

